



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

**Le sous-directeur des parcours professionnels**

Paris, le **22 NOV. 2021**

Affaire suivie par : Mike CHANROUX  
Service des ressources humaines  
Sous-direction des parcours professionnels  
Bureau du recrutement et de la formation professionnelle  
Section recrutement  
Tél. 01 70 22 92 32 / [mike.chanroux@justice.gouv.fr](mailto:mike.chanroux@justice.gouv.fr)

**NOTE**

à

**destinataires *in fine***

**Objet : Appel aux candidatures de membres de jury pour les recrutements organisés en 2022-2023 par le ministère de la justice**

**PJ :**

- **La fiche d'inscription ;**
- **Le calendrier prévisionnel et le tableau de positionnement ;**
- **La charte d'engagement ;**
- **L'acte d'engagement du jury.**

Le bureau du recrutement et de la formation professionnelle au sein du service des ressources humaines du secrétariat général organise tous les ans des concours et examens professionnels à destination des personnes extérieures et/ou des agents du ministère de la justice.

Dans un contexte où la sélection et les modalités de recrutement évoluent au profit de critères professionnalisant et au détriment d'épreuves académiques, le rôle des membres du jury est capital et ils sont amenés à opérer des adaptations notamment en accompagnant la professionnalisation des recrutements.

Ces adaptations peuvent porter autant sur les épreuves en elles-mêmes (écrites et/ou orales) s'agissant de leur conception et des attendus tout en conservant le cadre fixé par les arrêtés d'organisation générale et sur la nature des épreuves, que sur le déroulé des entretiens oraux (mises en situation professionnelle par exemple).

Ainsi, être membre de jury permet de :

- Partager son expérience et la connaissance de son environnement professionnel ;
- Echanger avec des professionnels dans divers secteurs d'activité du ministère ou d'autres univers professionnels ;
- Garantir le professionnalisme de l'agent recruté ou promu ;
- Identifier d'éventuels futurs collaborateurs ;
- Se questionner sur soi-même et sur ses pratiques ;
- Transmettre un message concernant les compétences et aptitudes attendues dans un contexte mouvant en proposant une grille d'évaluation ;
- Participer à une mission d'utilité et responsabilisante au sein d'un collectif ;
- Enrichir son expérience, ses compétences et son curriculum vitae.

Par conséquent et afin de réaliser les actions de recrutements au titre des sessions 2022-2023 voire de les pérenniser grâce à la fidélisation des membres de jury, le bureau du recrutement et de la formation professionnelle souhaite se doter d'un vivier annuel et renforcer la diversité des profils de ses volontaires.

A cet effet, vous trouverez en annexe le récapitulatif prévisionnel des examens et des concours pour lesquels les appels à candidatures sont lancés, il détaille plus particulièrement les périodes, les types de missions et les catégories de fonctionnaires autorisées à siéger en tant que membre de jury.

La fiche d'inscription jointe à cette note doit être renvoyée dûment complétée au plus tard le lundi 7 février 2022 accompagnée d'un curriculum vitae à l'adresse fonctionnelle suivante :

[candidaturejury.sg@justice.gouv.fr](mailto:candidaturejury.sg@justice.gouv.fr)

**l'attire votre attention sur le fait que sur cette fiche, les agents peuvent, s'ils le souhaitent, candidater sur plusieurs concours ou examens professionnels, étant convenu que sera opérée une sélection par le bureau du recrutement et de la formation professionnelle.**

En outre, dès leur sélection actée, les membres de jury s'engagent à être présents à toutes les réunions prévues dans le cadre de l'examen ou du concours afin d'en assurer son bon déroulement.

Dès réception de cette note, je vous serai reconnaissant de bien vouloir en assurer sa diffusion la plus largement possible dans les services relevant de votre compétence tant en administration centrale (directions et services) qu'en services déconcentrés (cours d'appel, juridictions, services administratifs régionaux, directions interrégionales des services pénitentiaires, établissements pénitentiaires, délégations interrégionales...), sans oublier la Cour de cassation, la Grande chancellerie de l'ordre de la Légion d'honneur, les établissements publics et les écoles du service public (ENM, ENAP, ENG, ENPJJ) relevant du ministère de la justice.

Le sous-directeur des parcours professionnels



Christophe DÉAL

## Liste des destinataires

Monsieur l'inspecteur général, chef de l'Inspection générale de la justice

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines des greffes des services judiciaires

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales de l'administration pénitentiaire

Madame la sous-directrice des ressources humaines et des relations sociales de la protection judiciaire de la jeunesse

Monsieur le chef du département des ressources humaines et budgétaires de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur

### **Pour le secrétariat général :**

Monsieur le chef du service du pilotage et du soutien de proximité

Mesdames et messieurs les chefs de service

### Pour information :

Mesdames et messieurs les chefs de cabinet